



Ministère des Affaires Foncières

N° 2.469.3/MIN/AFF.F/CTI/TSHO.I/068 /20 16

Direction des Titres Immobiliers

Circonscription Foncière de Tshopo I.-
Division des Titres Immobiliers.-
ISANGI.-

Transmis copie pour information à :

- Monsieur le Directeur Chef de Service des Titres Immobiliers-
- Monsieur l'Administrateur Commune de Territoire de Yahuma.-
- Monsieur le Chef de Division du Cadastre/ TSHOPO I.-
ISANGI.-

A Monsieur le Directeur Général de la Société Plantations et Huileries du Congo, S.A (PHC) à Kinshasa.-

Objet : V/O.M/N° DG/060/015 DU 29/07/2015 .-
 Parcelle n° : Projet Contrat d'Emphytéose
 Commune : S.R. 697.-
 Ville de : Territoire de yahuma.-
 Localité Yaholia V.-

Mme, M.,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, avec prière de bien vouloir me le retourner dûment signés, deux exemplaires du Projet de Contrat d'Emphytéose relatif à la parcelle n° S.R. 697.-, située dans la Commune, Territoire de Yahuma, Localité Yaholia V.- que vous occupez en vertu de : Certificat d'Enregistrement Vol. CK. 99 Folio 173 du treize décembre mil neuf cent quarante six.-

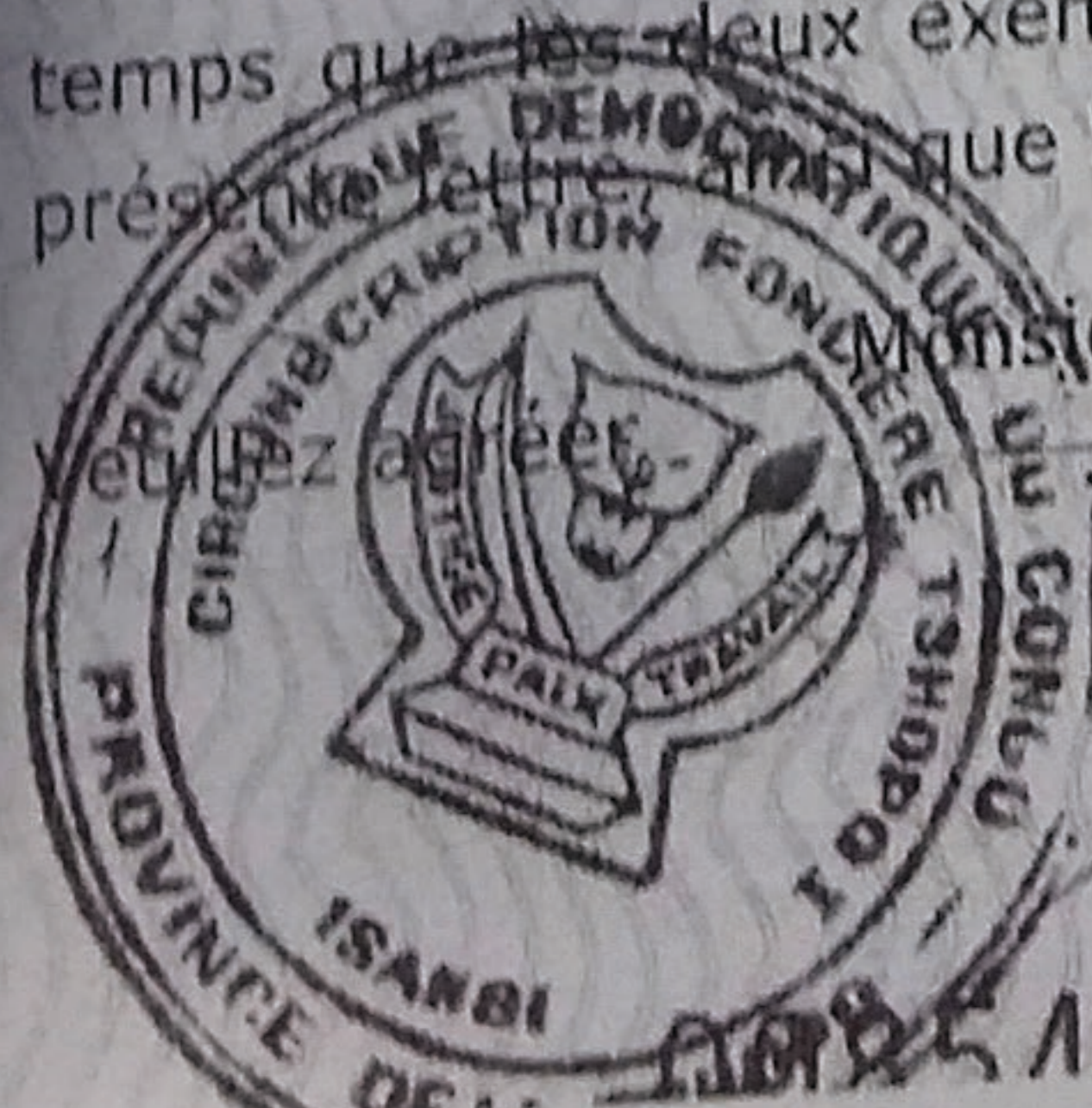
Je vous signale que votre contrat n'interviendra qu'après le paiement de la somme reprise ci-dessous et répartie comme suit :

- Prix de référence du terrain	: FC 81.840,00
- Taxe d'établissement du contrat	: xxxxxxxxxxxxxxxx
- Taxe de P.V. de mise en valeur	: FC 13.950,00
- Taxe de Certificat d'enregistrement	: FC 7.740,00
- Note d'usage	: xxxxxxxxxxxxxxxx
- Frais de mesurage et bornage	: FC 23.250,00
- Frais de consultation	: FC 13.950,00
- Frais croquis	: xxxxxxxxxxxxxxxx
- Occupation provisoire	: FC 16.368,00
- Loyer du <u>26/04</u> au <u>31/12/2016</u>	: FC 157.098,00
TOTAL	: _____ du _____

A DEDUIRE : montant déjà payé suivant quittance n° _____ TOTAL

Montant que je vous prie de bien vouloir verser en espèces entre les mains du Comptable des Titres Immobiliers de Tshopo I à ISANGI.- ou au compte n° 11.050/1524 auprès de la B.C.F. Centrale du Congo à KISANGANI.-

La quittance qui vous sera délivrée doit m'être présentée ou transmise en communication en temps que les deux exemplaires du Contrat d'Emphytéose endéans le mois de la réception de la présente lettre, ainsi que la fiche d'identité ci-jointe.



Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée

Le Conservateur des Titres Immobiliers

Jean-Vicky MUNGANGA KIDITCHO BOKAKY



DES AFFAIRES FONCIERES
DIVISION FONCIERE TSHOPO I
DES TITRES IMMOBILIERS
ISANGI
01480087 - 0810126700

N° 2.469.3/MIN/AFF/ETI/TSHO.I/069/2016

Transmis copie pour information à :
- Monsieur le Comptable Public des Titres
Immobiliers Tshope I à Isangi;
- Monsieur le Chef de Ressort de la Régie
Provinciale des Recettes de la Province de la
Tshope à Isangi.

A Monsieur le Directeur Général de la Société
Plantations et Huilleries du Congo S.A (PHC)
à Kinshasa.

Objet Contrat à la signature
Terrain n° S.R 697
Territoire de ISANGI
Contrat d'emphytéose

Monsieur,

Me référant à votre lettre/O.M n° DG/060/015 du 29 juillet 2015
relative au terrain inscrit sous le n° SR 697 à usage agricole, situé dans le
projet de contrat d'emphytéose tout en vous priant de bien vouloir me les renvoyer dûment revêtus de votre signature
rubrique « L'EMPHYTEOTE » accompagnés du bordereau de versement.

Ce contrat est établi aux conditions suivantes :

- : FC 4.650,00
- : FC 1.860,00
- : FC 1.395,00
- : FC 930,00
- : FC 465,00
- : FC 9.300,00

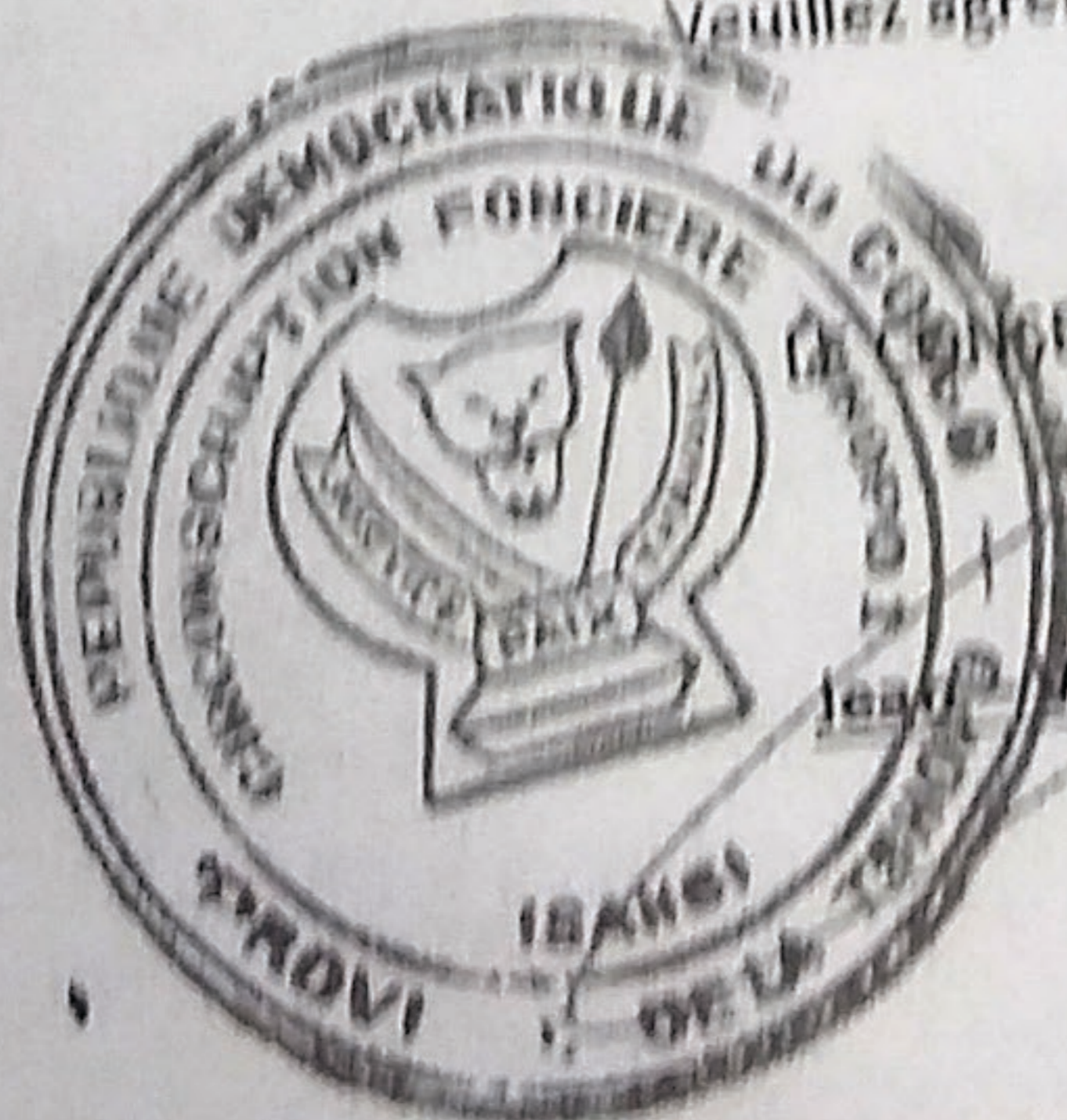
- Taxe d'établissement contrat
- Taxe croquis
- Note d'usage
- Frais techniques
- Frais administratifs
- TOTAL A PAYER**

RECEVOIR : Montant déjà payé suivant quittance n° du

Je vous signale que l'intervention de votre contrat est conditionnée
au paiement de la somme détaillée ci-dessus, montant que je vous demande de bien vouloir verser en espèces
au compte n° 00150-1228522-35/CDF ouvert au nom de la Régie Provinciale des Recettes de la Province de la Tshope
Banque Commerciale Du Congo (BCDC) à Kisangani.

Votre désintéressement sera considéré comme la renonciation à votre demande qui sera d'ailleurs classée sans suite.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Baptiste MUNGANGA KIDITCHO BOKAKI
Chef de Division